



Numéro de l'acte	2014-63-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

QUESTION N°2015-63

CAMPING MUNICIPAL : Modification des tarifs des animations

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

Par délibération en date du 19 décembre 2011, le Conseil Municipal a décidé l'organisation d'animations au sein du Camping et fixé les divers tarifs de droit d'entrée.

Compte-tenu des sollicitations de clients pour acheter des glaces, il est demandé au Conseil Municipal d'ajouter aux droits « animations » du Camping Municipal les tarifs de ces dernières à partir de la saison 2015. L'ensemble des tarifs « animations » est ainsi résumé :

- chasse à l'œuf, réservée aux enfants âgés de moins de 12 ans Gratuit
- banquet comprenant, un plat principal et un dessert
pour les adultes : 2 apéritifs, ½ bouteille de vin ou bière
par personne et un café 13.00 €
pour les enfants de moins de 12 ans
avec deux boissons non alcoolisées 6.50 €
- barbecue comprenant un sandwich merguez ou saucisse
accompagné de légumes à volonté 2.50 €
- concours de pétanque 2.00 €
- concours de cartes ou loto (la carte) 2.00 €
- soirées dansantes Gratuit
- glaces :
 - o Bâtonnets géants 120ml 1.50 €
 - o Bâtonnets Oréo, Milka... 65ml 1.50 €
 - o Cornets 100ml à 120ml 1.00 €
 - o Sorbets 40ml à 70ml 1.00 €
 - o Petit pot enfant, batonnet enfant 40ml 1.00 €
 - o Barres glacées mars, Twix, Bounty 70ml 1.50 €
 - o Mr freeze 1.00 €

A l'occasion des soirées dansantes, barbecue et karaoké, il sera proposé la dégustation de croque-monsieur, crêpes, parts de tartes au tarif unitaire de 0.50 €. Les pâtisseries et les boissons sont vendues à 1 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- 1°) de fixer les tarifs comme proposés ci-dessus pour les diverses animations organisées au sein du Camping Municipal.
- 2°) d'encaisser les recettes à provenir de cette décision au moyen de la régie de recettes créée par délibération n°53 du 23 mars 2006.
- 3°) d'imputer les recettes provenant de cette décision sur les crédits inscrits au Budget annexe « Camping » de l'exercice 2015 et suivants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 avril 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT